
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 16 MARS 2018

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9 (+1 procuration)

L'an deux mil dix-huit, et le 16 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 9 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mme. Anne-Marie HARTARD
MM. Alexandre ARUS, Michel ATTINETTI, Pascal HAMMAN, Christophe LOMANTO, François MICHALIK, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND

Absents excusés : Mme. Brigitte COLLIOT, Mme. Marie-Laure FORNIES, qui a donné procuration à M. HAMMAN, MM. Grégoire CHAUDRON, Henri-Louis VINCLER, Jonathan ZYDKO

0. COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale va débuter, et que cette opération s'organisera à l'échelle de zonages regroupant quelques communes limitrophes. Chaque Municipalité sera associée tout au long de de la procédure intéressant son territoire.

Le programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile se poursuit par l'inscription de la Commune à l'ordre des priorités 2018 pilotées par le Ministère, en lien avec les opérateurs privés chargés du déploiement d'antennes-relais supplémentaires.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande vient d'être intégré au Syndicat des Eaux Vives des Trois Nied. La compétence de cette nouvelle entité concerne la Nied Allemande en soi mais non ses affluents. En conséquence, l'étude sur le risque inondation qui aurait dû être menée en lien avec la S.A.N.E.F. au vu des ruissellements récurrents constatés vis-à-vis de la zone artisanale et vers l'Auberge ne pourra être prise en charge par ce Syndicat.

1. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE – CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE – ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS

Faisant suite à la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n° 2015-235 du 27 février 2015, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du S.D.I.S. Mais compte-tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle qui, au travers du nouveau règlement du S.D.I.S., a été allégé pour être porté à une périodicité de trois ans au lieu d'un an actuellement.

En complément et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures seront proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations du S.D.I.S. équivalente au coût du contrôle annuel des poteaux ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire, ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maître d'ouvrage.

Toutefois, il s'avère en l'espèce que le contingent S.D.I.S. est réglé par l'établissement de rattachement intercommunal depuis la création de ce dernier. En conséquence, le Conseil Municipal charge M. le Président de la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois de conclure avec M. le Président du Conseil Départemental de la Moselle la convention constitutive du groupement de commandes portant sur le contrôle des poteaux d'incendie.

2. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU POTABLE (S.I.E.B.)

Monsieur Rémy RESLINGER procède à la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016, qui a été élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Boulay, en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995. La population peut en prendre connaissance en mairie. Ce rapport concerne uniquement les abonnés de Varize.

3. GESTION DU PERSONNEL - CONSTITUTION D'UN COMITE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le Comité Technique a compétence pour statuer sur l'ensemble des questions relatives à l'organisation du travail dans la collectivité, sans prérogative sur les situations individuelles. Il se prononce notamment sur les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, le régime indemnitaire et ses critères de répartition, les plans de formation, les sujets intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, les aides à la protection sociale complémentaire ou encore l'action sociale. Si les avis émis par le Comité Technique ne lient pas la collectivité, sa saisine en amont de toute décision entrant dans le champ des compétences citées reste toutefois obligatoire.

Le Comité Technique est obligatoirement constitué au sein de chaque collectivité locale comptant au moins cinquante agents. Les autres collectivités sont rattachées d'office au Comité Technique départemental placé auprès du Centre de Gestion. Les frais afférent à cette délégation de gestion sont inclus d'office dans la cotisation obligatoire de 0,72 % assise sur la masse salariale.

Toutefois, le législateur a prévu la possibilité de constituer un Comité Technique commun à plusieurs entités, notamment au niveau du périmètre intercommunal.

Après discussion, le Conseil Municipal se montre favorable, à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions, à la constitution d'un Comité Technique commun placé auprès de la

Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois, compte-tenu de sa proximité et d'une plus grande réactivité attendue.

4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017. Présenté par le 2° Adjoint, Monsieur Rémy RESLINGER, il s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	273 299,52 + 73 599,22 (excédent reporté)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	208 800,34
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	138 098,40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	126 905,38 + 84 231,36 (excédent reporté)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	252 867,66
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	41 730,92 €

EXCEDENT DE CLÔTURE hors restes à réaliser	96 367,48 €
---	--------------------

Le compte de gestion 2017, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2017. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

Après prise en compte de restes à réaliser à hauteur de 13 603 € et de restes à percevoir pour 56 962 € (solde de trois subventions pour la réalisation de logements), la section d'investissement présente un solde positif de 1 628,08 €. Le Conseil Municipal décide de prélever à la section excédentaire de fonctionnement un montant de 70 000 €, à affecter à la section d'investissement.

5. BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 :

Dépenses de FONCTIONNEMENT		Recettes de FONCTIONNEMENT	
Charges Générales	65 300	Produit des Services	3 950
Charges de Personnel	58 550	Impôts et taxes	144 460
Autres charges de gestion courantes	101 300	Dotations et Participations	91 400
Charges Financières	679	Autres produits de gestion courante	33 200
Charges exceptionnelles	1 100	Produits exceptionnels	3 010
Dépenses Imprévues	3 000		
Total dépenses	229 929 €	Total Recettes	276 020 €
Virement à la section Investissement	113 686	Excédent reporté	68 099

Ecritures d'ordre	504		0
Total dépenses de fonctionnement	344 119 €	Total Recettes de fonctionnement	344 119 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT

Recettes d'INVESTISSEMENT

Remboursement Emprunt et assimilés	12 081	Compensation TVA et Taxe d'aménagement	11 660
Opérations d'équipement affectées	252 000	Subventions diverses et cession d'immobilisation	179 221
Opérations non affectées	116 888	Emprunt et assimilé	56 110
Dépenses Imprévues	7 031	Affectation N – 1	70 000
Déficit investissement N-1	41 731	Excédent d'investissement N-1	0
Taxe d'aménagement	1 450	Virement de la section Fonctionnement	113 686
Ecritures d'ordre	5 586	Ecritures d'ordre	6 090
Total dépenses d'investissement	436 767 €	Total recettes d'Investissement	436 767 €

Le programme d'investissement 2018 comporte, pour l'essentiel :

- le démarrage, escompté à l'automne dans l'hypothèse d'un octroi rapide des subventions, des travaux de requalification des usoirs et trottoirs de la Rue Principale en partie basse, ainsi que des abords de la fontaine, Route de Pontigny ;
- les travaux de mise en accessibilité de la mairie / salle des fêtes / musée ;
- l'expérimentation de la végétalisation du cimetière ;
- le co-financement du réseau internet à très haut débit, le démarrage des travaux étant prévu fin 2018.

6. TAUX DES TAXES LOCALES

Au regard de la baisse des consommations d'énergie liée à l'extinction de l'éclairage public la nuit et du fait de l'augmentation des revenus des immeubles, l'équilibre budgétaire peut être atteint cette année sans pression fiscale complémentaire. Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal, qui l'accepte, de ne procéder à aucune augmentation des taux d'imposition locale pour l'année 2018.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 40 € au Souvenir Français
- 40 € au Bleuet de France
- 50 € à l'Association des Anciens Combattants – section de Boulay
- 40 € à l'Association Familiale d'Aide à Domicile de la Moselle, qui poursuit son action en faveur de plusieurs familles domiciliées dans la commune.

L'adhésion au C.A.U.E. à hauteur de 90 € est reconduite pour 2018 au titre de l'engagement pluriannuel de trois ans qui a été contractualisé, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans divers aménagements.

8. EMPLOIS SAISONNIERS

Tenant compte de l'accroissement des travaux extérieurs confiés au seul ouvrier communal à mi-temps durant la période estivale, l'opportunité d'offrir une expérience professionnelle à des jeunes domiciliés dans la commune apparaît intéressante. La limite d'âge sera désormais fixée à l'anniversaire des 19 ans au lieu des 18 précédemment retenus.

Le Conseil Municipal décide de créer, sous forme d'emplois saisonniers, deux postes d'adjoint technique, rémunérés à l'indice brut 347, indice majoré 325, pour une période n'excédant pas quinze jours pour chacun de ces salariés. La durée d'accueil de ces jeunes se doit de rester limitée en raison de l'obligation faite à la collectivité de pourvoir à leur encadrement effectué par des conseillers municipaux. Compte-tenu de l'expérience passée, ces jeunes travailleront simultanément, afin de générer un esprit d'équipe.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

La séance est levée à 21 heures 05.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 16 mars 2018.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Défense extérieure contre l'incendie – Contrôle des poteaux d'incendie – Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande et lancement des consultations
2. Rapport annuel 2016 du service de l'eau potable (S.I.E.B.)
3. Gestion du personnel – Constitution d'un comité technique intercommunal
4. Compte administratif 2017
5. Vote du budget primitif 2018
6. Taux des taxes locales
7. Subvention aux associations
8. Emplois saisonniers

Emargement des participants :

Alexandre ARUS

Michel ATTINETTI

Grégoire CHAUDRON (absent)

Brigitte COLLIOT (absente)

Marie-Laure FORNIES (absente, procuration)

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Christophe LOMANTO

François MICHALIK

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Richard ROULAND

Henri-Louis VINCLER (absent)

Jonathan ZYDKO (absent)